

NON CLASSÉ

RUBRIQUE 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit :**

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Elixir Violette - 50/50 - Surboosté 0mg

Groupe de produits : Mélange

UFI : TET5-3PS0-QA3N-AC4M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Cigarettes électroniques et contenants à remplissage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Vap E-Shop

avenue Nestlé 28

1800 VEVEY

France

T 0041797617276

shop.e.vap@gmail.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

| PAYS/RÉGION | ORGANISME/SOCIÉTÉ | NUMÉRO D'URGENCE | COMMENTAIRE |
|-------------|-------------------|-------------------|---|
| France | ORFILA | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro redirige automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

RUBRIQUE 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange :**

Classification selon le règlement (CE) No 1272/2008 [CLP] :

Non classé comme dangereux selon le règlement (CE) No 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage :

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :

Mot d'avertissement (CLP) : Pas de mot d'avertissement

Contient : vanilline

Mentions de danger (CLP) :

Conseils de prudence (CLP) :

Mentions EUH :

EUH210 — Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Mentions complémentaires :

EUH208 — Contient Piperonal (Poudre). Peut produire une réaction allergique.

EUH208 — Contient Furaneol (Poudre/Frigo). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers :

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB) selon l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce mélange ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances identifiées comme perturbateurs endocriniens potentiels conformément au règlement REACH (article 31).

RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances :

Non applicable (mélange).

3.2. Mélanges :

| NOM | IDENTIFICATEUR DE PRODUIT | % | CLASSIFICATION CLP |
|-------------------------|---------------------------|---------------|---|
| Vanilline (Poudre) | N° CAS : 121-33-5 | ≥ 0,1 - < 1 % | Eye Irrit. 2, H319 |
| Aldehyde anisique | N° CAS : 123-11-5 | ≥ 0,1 - < 1 % | Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 3, H412 |
| Piperonal (Poudre) | N° CAS : 120-57-0 | ≥ 0,1 - < 1 % | Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361 |
| Furaneol (Poudre/Frigo) | N° CAS : 3658-77-3 | < 0,1 % | Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1A, H317 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Substances possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle : Pas de composant avec VLEP connue

RUBRIQUE 4 RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Pas de restriction particulière.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers :

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8 RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) connues ou applicables pour les substances classées déclarées dans ce mélange.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité recommandées en milieu industriel.
- Protection de la peau : Porter des gants de protection appropriés en cas de manipulation prolongée.

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Pas d'informations complémentaires disponibles concernant des équipements de protection individuelle spécifiques au-delà du standard.

RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

| PROPRIÉTÉ | VALEUR |
|---------------------------------|---|
| État physique | Liquide |
| Couleur | Pas disponible |
| Odeur | Caractéristique |
| Seuil olfactif | Pas disponible |
| pH | Pas disponible |
| Point de fusion / congélation | Pas disponible |
| Point d'ébullition | Pas disponible |
| Point d'éclair | ≥ 104 °C (limité par Propylene Glycol USP/EP [57-55-6]) |
| Taux d'évaporation | Pas disponible |
| Inflammabilité | Pas disponible |
| Limites d'explosivité | Pas disponible |
| Pression de vapeur | Pas disponible |
| Densité de vapeur | Pas disponible |
| Densité relative | Pas disponible |
| Solubilité | Pas disponible |
| Log Kow | Pas disponible |
| Température d'auto-inflammation | Pas disponible |
| Température de décomposition | Pas disponible |
| Viscosité | Pas disponible |
| Propriétés comburantes | Pas disponible |
| Propriétés explosives | Pas disponible |

9.2. Autres informations :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique :

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter :

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles :

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11 RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| ENDPOINT | CLASSIFICATION DU MÉLANGE |
|--|--|
| Toxicité aiguë (orale) | Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (cutanée) | Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (inhalation) | Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Sensibilisation respiratoire | Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Sensibilisation cutanée | Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Cancérogénicité | Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité pour la reproduction | Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| STOT - exposition unique | Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| STOT - exposition répétée | Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Danger par aspiration | Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

Données toxicologiques des substances :

Pas de données de toxicité aiguë (ATE, DL50, CL50) disponibles pour les substances du mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles concernant les propriétés perturbant le système endocrinien ou d'autres dangers.

RUBRIQUE 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité :

| ENDPOINT | CLASSIFICATION DU MÉLANGE |
|------------------------------|--|
| Toxicité aquatique aiguë | Non classé comme dangereux pour le milieu aquatique (danger aigu) |
| Toxicité aquatique chronique | Non classé comme dangereux pour le milieu aquatique (danger chronique) |

12.2. Persistance et dégradabilité :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale en vigueur.

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport

En conformité avec : ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| RUBRIQUE | ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.2. Désignation officielle de transport | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.4. Groupe d'emballage | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non | Non | Non | Non | Non |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable

RUBRIQUE 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

| RÉGLEMENTATION | RÉFÉRENCE | STATUT |
|---|--|---|
| Annexe XVII REACH | Liste de restriction | Ne contient pas de substance(s) listée(s) |
| Annexe XIV REACH | Liste d'autorisation | Ne contient pas de substance(s) listée(s) |
| Liste candidate REACH | SVHC | Ne contient aucune substance listée |
| Règlement PIC | UE 649/2012 | Ne contient aucune substance listée |
| Règlement POP | UE 2019/1021 | Ne contient aucune substance listée |
| Règlement couche d'ozone | UE 1005/2009 | Ne contient aucune substance listée |
| Biens à double usage | CE 428/2009 | Ne contient aucune substance listée |
| Précurseurs d'explosifs | UE 2019/1148 | Ne contient aucune substance listée |
| Précurseurs de drogues | CE 273/2004 | Ne contient aucune substance listée |
| Identifiant unique de formulation (UFI) | Règlement (UE) 2017/542 — Annexe VIII CLP, Art. 45 | TET5-3PS0-QA3N-AC4M |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 16 Autres informations

16.1. Texte intégral des mentions de danger :

| CODE ABRÉGÉ | CLASSE DE DANGER COMPLÈTE | TEXTE INTÉGRAL |
|---------------|--|---|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire | H319 — Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Repr. 2 | Toxicité pour la reproduction | H361 — Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| Repr. 2 | Toxicité pour la reproduction | H412 — Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée | H317 — Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau | H302 — Nocif en cas d'ingestion. |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau | H314 — Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau | H318 — Provoque de graves lésions des yeux. |

16.2. Informations complémentaires :

La classification respecte : ATP 22 (Règlement (UE) 2024/197).

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.